



Procès-verbal n°15

Séance ordinaire du jeudi 13 décembre 2018 à 19h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbaux des séances ordinaires des 20 septembre et 15 novembre 2018
3. Second appel et remise d'un diplôme de bourgeois d'honneur
4. Nomination des membres de la commission de police du feu et de salubrité publique (9 + 1 membres)
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2019
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la planification financière et des tâches 2020-2022
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2018
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 50'000 francs pour le financement de la phase II de la révision du Plan d'aménagement local
9. Motion du PSLT intitulée *Mettons un terme aux nuisances ferroviaires du petit matin*
10. Motion du PSLT concernant la demande de marquage d'entrée en localité sur la route Pré-du-Pont dans le sens de Cornaux-Thielle afin de réguler le trafic
11. Interpellations et questions
12. Lettres et pétitions
13. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
14. Divers

La présidente Nadia Chassot (ELT) ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général, aux membres du Conseil communal, à la presse ici présente, au public ainsi qu'à Remo Siliprandi, invité d'honneur.

En l'absence de Daniel Jolidon, la vice-présidence est octroyée à Laurent Amez-Droz.

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, **la présidente** passe directement au point 1.

1. Appel

Le secrétaire Philippe Mattmann (PSLT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 34 membres suivants (y.c. la présidente) :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Albert Patrick (GCD-PLRT) | 18. Maire Pierre-Olivier (ELT) |
| 2. Amez-Droz Jérôme (GCD-PLRT) | 19. Marie-Thérèse Philippe (GCD-PLRT) |
| 3. Amez-Droz Laurent (GCD-PLRT) | 20. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 4. Bajrami Belul (PSLT) | 21. Montini Marino (GCD-PLRT) |
| 5. Brönnimann Erich (ELT) | 22. Montini Michel (GCD-PLRT) |
| 6. Burgdorfer Claude (GCD-PLRT) | 23. Muster Michel (PSLT) |
| 7. Carneiro Costa Manuel (GCD-PLRT) | 24. Pecoraro Elia (GCD-PLRT) |
| 8. Caron Eric (PSLT) | 25. Perret Pascal (GCD-PLRT) |
| 9. Chassot Nadia (ELT) | 26. Pires Gomes Fernando (ELT) |
| 10. Dolder Christophe (GCD-PDC) | 27. Planas Michel (ELT) |
| 11. Ducraux Armand (ELT) | 28. Rieder Emmanuel (GCD-PLRT) |
| 12. Geijo José Luis (GCD-PLRT) | 29. Ros Jean-Paul (PSLT) |
| 13. Gerbex Jean-Charles (GCD-PLRT) | 30. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 14. Glardon Philippe (PSLT) | 31. Ryser Frédéric (GCD-PLRT) |
| 15. Gligorov Ivan (PSLT) | 32. Smith Ted (GCD-PLRT) |
| 16. Lauper Theresia (ELT) | 33. Suter Laurent (GCD-PDC) |
| 17. Luthi Michel (ELT) | 34. Vaucher Pascal (ELT) |

Excusé(e)s :

- | | |
|----------------------------------|------------------------------|
| 1. Bhimjee Soorekha Julia (PSLT) | 4. Homberger Jan (GCD-PDC) |
| 2. Fridez Alain (GCD-PLRT) | 5. Jolidon Daniel (GCD-PLRT) |
| 3. Gomes Bruno (PSLT) | 6. Penaloza Sabine (ELT) |

1 siège est vacant (PSLT).

[NDLR : Suite à un retard, Monsieur Ted Smith a intégré la séance après l'appel.]

Par conséquent, **la majorité est fixée à 17.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Martin Eugster (ELT), président
Maurice Binggeli (PSLT), vice-président
Heinz Hoffmann (GCD-PLRT), secrétaire
Daniel Rotsch (PSLT), vice-secrétaire
Yannick Butin (GCD-PLRT), membre

2. Procès-verbaux des séances ordinaires des 20 septembre et 15 novembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2018 n'ayant pas été adopté lors de la dernière séance, **la présidente** procède au vote de celui-ci, qui est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2018, sous-réserve des modifications apportées ci-dessous, est adopté à l'unanimité.

Belul Bajrami : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en page 8, 3^{ème} paragraphe, ce n'est pas Monsieur Bruno Gomes qui a pris la parole au nom de l'ELT. »

Pascal Vaucher : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, c'est bien Monsieur Fernando Pires Gomes qui a pris la parole au nom de l'ELT. »

Laurent Amez-Droz (GCD-PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je souhaite une petite modification au point 10 de mon intervention personnelle en haut de la page 13, 2^{ème} paragraphe, 2^{ème} ligne. Il est écrit « aussi propre » et j'ai dit « en site propre ». A la ligne en-dessous, il y a écrit « accélérer la vision d'angle » alors que c'est « accélérer la mise aux normes ». Donc c'est un problème de phonétique. Je pense que je me suis exprimé un petit peu vite. Je veillerai à l'avenir à donner des textes écrits pour éviter ce genre de petites confusions phonétiques. Merci beaucoup. »

[NDLR : les modifications enregistrées ci-dessus font office de corrections du procès-verbal précédent.]

La présidente remercie Madame Challandes pour la rédaction du procès-verbal et souhaite la bienvenue à Madame Patricia Blunier, qui prend le procès-verbal depuis ce soir.

3. Second appel et remise d'un diplôme de bourgeois d'honneur

La présidente (ELT) : « Mesdames, Messieurs, je souhaite convier Monsieur Remo Siliprandi à venir me rejoindre vers le micro.

Monsieur Siliprandi, Cher Remo,

Comme pour votre prédécesseur, sur ma demande en tant que présidente du Conseil général, avec le soutien unanime du bureau du Conseil général, l'approbation du Conseil communal, c'est un grand honneur pour nous tous de vous recevoir ce soir jeudi 13 décembre 2018 afin de vous remercier, à juste titre, pour votre engagement politique.

Vous faites partie de ces personnes dont on a l'impression qu'elles ont vécu plusieurs vies tant leur existence est intense, que l'on en juge.

Tout d'abord, commençons par un peu de biographie ; fils d'Hélène et de Mario Siliprandi, vous êtes né le 15 juillet 1941, à Neuchâtel. Après une scolarité sans histoire, vous avez entamé une formation d'abord de mécanicien, avant de vous orienter vers l'imprimerie.

Marié à Françoise depuis plus de 50 ans, vous avez eu deux enfants, Céline et Laurent. Ce dernier s'étant également investi plus de 20 ans auprès du législatif, vous y avez siégé conjointement, mais dans les rangs de formations politiques situées des deux côtés de l'échiquier politique. Reprenant en cela l'adage qui est le vôtre, mais qui fut celui d'Aristote, le grand penseur grec avant vous : « Quelle que soit ton opinion, manifeste-la, engage-toi et participe à la vie de la cité ».

Aujourd'hui, vous êtes l'heureux grand-père de deux petits-fils Alex et Théo, qui du fait de leurs verves et leurs entregents sont bien partis pour suivre vos traces.

Au niveau de la politique, ayant à cœur de combattre les injustices sociales, vous vous êtes engagé très tôt dans les rangs du parti socialiste et vous fûtes le premier conseiller communal de gauche de l'exécutif de la commune de Marin-Epagnier, depuis toujours fief des libéraux et des radicaux qui étaient alors deux partis séparés.

Vous y avez siégé plus de 16 ans, dont une année comme président, à cette époque la présidence n'était pas encore tournante.

Quelques années après cet épisode à l'exécutif, l'envie vous reprit d'être actif pour votre commune et c'est cette fois dans les rangs du législatif que vous fûtes actif pendant plus de 10 ans.

À côté de cela, vous avez eu une vie professionnelle bien remplie d'abord comme stéréotypeur, engagé à ce qui s'appelait à l'époque la FAN. Après 17 années dans ce journal et ayant gravi tous les échelons jusqu'à devenir chef de l'atelier de typographie, vous avez pris au mot l'un de vos chefs de l'époque, qui

vous mettait au défi de renoncer au confort de la situation acquise ; vous avez donc fait un saut dans le vide et décidé sur un coup de tête de changer d'orientation du tout au tout, en reprenant la direction de la société de matériel incendie Sicli pour le canton de Neuchâtel.

Au fil des 32 années passées dans cette société, votre grande expérience, doublée de votre aisance naturelle pour les contacts humains, vous a amené à reprendre en plus de celle de Neuchâtel, la direction des succursales du Jura, du Jura bernois et de Fribourg, avalant ainsi chaque année des dizaines de milliers de kilomètres sur les routes romandes pour être sur tous les fronts. Vous avez également présidé aux destinées du concours Point Rouge, qui sous la forme de challenges réguliers met en compétition différents acteurs professionnels ou non, actifs dans le domaine de la sécurité incendie.

Dans vos multiples passions, il en est une qui vous tient particulièrement à cœur depuis toujours, c'est le football, que vous avez pratiqué intensément durant de longues années. D'abord à la défunte équipe de Cantonal, où vous êtes arrivé jusqu'au niveau des réserves de la première équipe puis comme membre fondateur et joueur du FC Marin-Sports, club pour lequel après vous être beaucoup engagé dans le comité. Vous avez pris la direction du modeste tournoi à 6, l'amenant à devenir la plus grande manifestation de ce genre en Suisse avec à son apogée plus de 168 équipes inscrites, dont plusieurs venant spécialement de l'étranger.

Tout naturellement, répondant en cela aux sollicitations de feu votre ami de toujours Gilbert Facchinetti, vous êtes entré au comité directeur de Neuchâtel-Xamax pour une aventure qui dura plus de 10 ans. Vous y étiez entre autres responsable des publications et du programme, qui devint à cette époque un véritable magazine à la gloire des rouges et noirs.

Au plus fort de la période sombre, alors que la faillite était déclarée et que tout le monde tournait les talons, votre indéfectible amitié pour ce club vous amena encore à organiser, accompagné par une poignée de fidèles, le centenaire de Xamax qui sinon serait passé totalement inaperçu.

Il y eut aussi l'aventure de la Fête des vendanges de Neuchâtel, où après avoir créé l'élection de Miss Fête des Vendanges que vous avez présidée durant plusieurs années, vous avez presque naturellement repris la présidence de la fête que vous avez dirigée durant 6 ans.

S'il est une vertu que l'on peut vous reconnaître sans aucun doute, c'est celle de la fidélité en amitié. C'est au nom de cette dernière que vous avez fondé avec quelques amis l'amicale hors service 1/18 - 1/226, permettant à d'anciens camarades de service militaire de se retrouver et de faire des visites et des voyages ensemble. Amicale que vous présidez encore aujourd'hui.

Vous avez également présidé, jusqu'à sa dissolution, l'amicale des troupes de forteresse, à laquelle vous aviez adhéré uniquement par amitié.

On pourrait croire que tout cela aurait pleinement comblé votre soif d'activité, c'est mal vous connaître, car à côté de cela, il y a vos hobbies.

Curieux de tout, vous avez une prédilection pour l'histoire et vous vous intéressez à des sujets aussi divers que les courses de voitures en Suisse, les grands barrages ou les cols alpins.

Mais il y a deux sujets qui vous passionnent plus particulièrement.

Le premier, aussi en relation avec l'histoire, concerne les deux guerres mondiales. C'est donc animé par cet intérêt que depuis votre jeunesse, vous avez sillonné toute l'Europe à la découverte des champs de bataille ou des musées qui y étaient consacrés.

Le deuxième, certainement le premier dans votre cœur, a trait aux chemins de fer, qu'ils soient réels ou miniatures. Membre depuis de longues années du rail-club de Neuchâtel, vous avez été l'instigateur et le principal moteur de la construction de l'immense maquette à l'échelle H.O, aujourd'hui malheureusement disparue, qui fut en son temps l'une des plus grandes de Suisse.

Les trains, c'était et c'est toujours pour vous avant tout une manière de vous échapper du quotidien. Quand vous ne parcourez pas les belles lignes ferroviaires du pays juste pour le plaisir d'être en train, embarqué pour des « petits tours » dont vous avez le secret et qui durent parfois plus de 10 heures, il n'est pas rare de vous apercevoir tranquillement assis le long d'une de ces lignes que vous chérissez tant. Là, tout en contemplant le ballet des convois, vous laissez vagabonder votre esprit bercé par le cliquetis des roues sur les rails.

À l'image de ces trains qui viennent de loin et filent vers l'ailleurs, vous vous dites certainement que si jusque-là vous avez été bien occupé, il vous reste certainement encore bien des aventures à vivre.

Comme vous l'aurez compris, Cher Remo, votre fils Laurent a pris sa plume pour me parler de vous et si je puis me permettre cette locution « la pomme ne tombe jamais loin de l'arbre ». Je vous l'avoue, en découvrant votre vie, je suis restée « bouche-bée » par tout ce que vous avez fait et pour ce que vous continuez de faire ! Merci pour tout cela.

Au nom des autorités législatives et exécutives, j'ai le plaisir de vous remettre un diplôme qui vous élève, à titre honorifique, au rang de bourgeois d'honneur de notre belle commune de La Tène.

En mon nom personnel, j'ai aussi le plaisir de vous offrir une petite attention que vous pourrez déguster en bonne compagnie.

Comme vous êtes actuellement en convalescence, nous sommes heureux que vous ayez déjà pu participer à cette petite cérémonie en votre honneur et comprenons que vous ne pouviez pas rester jusqu'au bout mais ce n'est que partie remise !

- Applaudissements -

Remo Siliprandi : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, merci infiniment. Je souhaite la bienvenue à mon épouse, à qui je suis marié depuis 50 ans, à mon adorable petit-fils, Alex Théo, à mon fils Laurent. J'ai beaucoup de plaisir.

Et oui les amis, comment vous remercier ? Avec Jean-Dominique Röthlisberger, mon colistier, nous avons été gâtés par nos amies les autorités. Bien sûr, comme Lucifer, j'ai déjà eu droit par un procureur à un procès éclair. Jean-Paul Ros, en l'occurrence, qui a revêtu sa robe de magistrat séculaire à un procès incendiaire pour ne pas dire extraordinaire. Mon ami Jean-Dominique, l'homme de Wavre, qui en l'occurrence était l'homme de Thielle dans Wavre, habitant l'ancienne auberge formant une enclave au bord de la route Neuchâtel-Berne, devenue depuis lors une épave. Lui, l'homme du parti radical, voilà que l'on a mis le radical comme un cannibale à la fin alors qu'il fut le premier parti, on sonne les cymbales, de Suisse et des environs, ce n'est pas normal.

Et les petits derniers, le parti qui monte, le PDC, qui vient par son président Laurent Suter, grand conseiller, qui s'est mouillé pour présider. On a aussi le parti de la présidente Nadia Chassot de l'Entente, anciennement marinoise, mais depuis 2008, la fusion satan, a changé de nom pour devenir l'Entente de La Tène permanente. Et le parti, mon parti, qui de tout temps a vu Siliprandi pas forcément en habit, l'a amené de façon parfois irréfléchie.

Mais que voulez-vous, deux AVC ont fait d'un lion un mou, qui parfois a de la peine à se tenir debout et qui en a perdu son bagout. Dès lors, comme vu dans ma démission, il est temps de mettre la clé sous le paillason et de s'en aller avant l'expulsion voire l'exclusion. On m'a fait des trous dans le crâne pour sortir le sang y résidant, car on ne voulait pas faire de précédent en laissant ce mécréant. Et en est-il de même pour l'homme de Wavre, pour Jean-Dominique Röthlisberger qui va retrouver son havre et pourra terminer comme un brave ? Il a tant donné chez lui et aussi à Marin. Il ne finira pas esclave. Donc, pour cette dernière séance, pas celle d'Eddy Mitchell, mais avec la même consonance, ce sera pour les anciens que nous sommes devenus, encore dans la souffrance, mais il est temps de démissionner avant la téléassistance.

Oui, chers amis, nous vous regretterons certainement le jeudi, lorsque vous siégerez sans faire de chichis après des séances de groupe du lundi ou du mardi, Jean-Dominique Röthlisberger et Remo, assistant pour la dernière fois avec le troupeau à une séance avec tout le troupeau, ils iront bientôt se mettre au repos. Donc merci pour ces remerciements. C'est le cas de le dire sans accent et nous le disons encore une fois, mille fois merci pour tout ce qu'a dit notre présidente et pour cette citoyenneté. Nous ne vous oublierons jamais. »

- Applaudissements -

4. Nomination des membres de la commission de police du feu et de salubrité publique (9 + 1 membres)

La présidente donne la parole aux partis afin qu'ils présentent leurs membres.

Michel Planas (ELT), au nom de l'Entente, propose les membres suivants :

Fernando Pires Gomes
Erich Brönnimann
Pascal Vaucher

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT), au nom du Groupe Centre-droit, propose les membres suivants :

Christophe Dolder
Pascal Perret
Pierre-André Calame

Jean-Paul Ros (PSLT), au nom du PSLT, propose les membres suivants :

Philippe Mattmann
Eric Caron
Pierre-André Rubeli

Heinz Hoffmann est nommé pour représenter le Conseil communal.

Les membres proposés sont nommés tacitement.

- Applaudissements -

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2019

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, vous aurez pu constater que le budget 2019 est équilibré malgré les charges. Toutefois, les revenus sont également en hausse.

Globalement, en ce qui concerne la hausse des charges, la loi sur l'approvisionnement en électricité continue d'être mise en application. La phase transitoire se poursuit et diminue le montant attribué au compte de fonctionnement, ce qui augmente le montant affecté à la réserve à vocation énergétique.

Une augmentation de charges est constatée à l'EOREN, principalement due à l'augmentation du nombre d'élèves du cycle III.

S'agissant de Prévoyance.ne, une réserve assez importante a été provisionnée dans les comptes 2017, mais il manque quelques dizaines de milliers de francs par rapport aux chiffres de l'époque, ce qui charge le compte de fonctionnement.

L'entretien des bâtiments a été limité et un montant minimal pour la continuation de ces entretiens a été attribué. Par conséquent, les entretiens nécessaires ne seront pas tous réalisés et leur coût sera reporté sur le budget 2020.

L'accent a été mis sur la formation du personnel communal, en raison de nombreux départs d'employés en 2018.

Une baisse de charges notable est constatée au niveau des intérêts et des charges financières grâce au remboursement partiel d'un emprunt important à taux d'intérêt élevé.

Au niveau des revenus, les impôts des personnes physiques et morales ont légèrement augmenté. La prudence est de mise avec les personnes physiques étant donné l'état de situation 2018 de la perception de ce même impôt. Les prévisions 2019 ne peuvent pas être plus optimistes, dès lors que le budget 2018 sera à peine tenu. Par conséquent, l'optimisme est modéré pour 2019.

Cette année, il n'y pas de nouvelle loi applicable au niveau cantonal, si bien qu'il y a de faibles évolutions par rapport au budget 2018. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Frédéric Ryser (GCD-PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission financière s'est réunie en dates du 13 novembre et du 4 décembre 2018 afin de débattre de ce point de l'ordre du jour, le budget 2019.

Nous n'allons pas repasser en revue des chiffres que vous avez déjà toutes et tous analysés et votre commission s'estime déjà être satisfaite par un résultat que nous pouvons qualifier d'être à l'équilibre, tout en étant très légèrement positif. Pas de quoi non plus sortir confettis et cotillons.

Première bonne nouvelle, l'exercice 2017 ayant été clôturé sous le référentiel comptable MCH2, une comparaison des chiffres était possible entre les budgets 2019 et 2018, mais également par rapport aux comptes 2017. Nous avons à nouveau la possibilité de mener des analyses croisées plus pertinentes.

Au-delà de cette image d'ensemble positive, votre commission souhaite s'arrêter ce soir sur quelques éléments évoqués lors de son examen de détail.

Avant toute chose, il est à noter que nombres d'activités menées par notre commune sont souvent compensées, donc neutralisées, par l'utilisation de fonds spéciaux ou sont plus ou moins supportées par des subventions cantonales. Donc sans impact réel ou direct sur le résultat de l'année 2019.

Au sujet des différents fonds spéciaux que notre commune gère, ces derniers ne semblent être ni en situation d'anorexie ni en situation d'obésité morbide. Ils sont gérés correctement et doivent supporter les projets ou coûts qui leur sont dédiés, selon leur capacité de financement. Il est cependant important de garder un œil sur la manière dont ces fonds sont utilisés.

Au niveau de la fiscalité, nous nous sommes posé la question de savoir pourquoi le budget était en baisse de presque 1 million de francs par rapport aux comptes 2017, tout en étant quasiment dans la tendance du budget 2018. L'explication vient du fait qu'en 2017, l'amnistie fiscale a plutôt fait du bien à notre fiscalité et de par sa nature non répétitive ne peut pas être prise en considération dans ce budget.

Concernant la formation, notre commune semble également ne pas pouvoir bénéficier d'une grande marge de manœuvre, puisque les charges liées à l'EOREN nous sont imposées et sont calculées par rapport au nombre d'enfants dont la charge d'enseignement doit être supportée par notre commune. De plus, il nous a été expliqué que la volatilité du nombre d'élèves durant l'exercice comptable, donc les départs et arrivées en cours d'année, rendent cet exercice encore plus difficile au niveau de sa budgétisation. Nous avons également pris des nouvelles du point lié à la normalisation des dédommagements de l'EOREN. Tout semble en ordre sur ce point.

A noter également qu'au niveau des revenus, pour ce qui est de l'électricité, nous devons compter sur une taxe en baisse et sur la nécessité de constituer un fond communal de l'énergie, nous laissant encore moins de marge de manœuvre.

Votre commission a encore demandé des points d'éclaircissement concernant principalement des dépenses liées à des thèmes tels que la réfection du môle de la Ramée et pourquoi les coûts liés au camping sont en augmentation.

Toutes les réponses qui nous ont été données peuvent être considérées comme répondant à nos attentes.

Au niveau des investissements, nous avons noté qu'un gros morceau sera lié au PDE (pôle de développement économique), avec un montant de 4 millions de francs, et de 3 millions de francs pour l'assainissement du collège des Tertres. Bien que ces montants ne soient pas pris en compte dans le calcul des investissements nets soumis au mécanisme de frein à l'endettement, leur financement n'en est pas moins assuré par notre commune, au travers d'une augmentation de notre endettement. Cependant, nous pourrions disposer d'un financement sans frais, mais devant tout de même être remboursé.

A noter encore que ce résultat budgété pour 2019, certes positif, mais très proche de l'équilibre, doit pouvoir faire prendre conscience à notre exécutif que la frontière avec un résultat négatif est très proche. Ne perdons également pas de vue qu'il s'agit là d'un budget, avec sa part d'incertitudes et probablement son lot d'imprévus. C'est pourquoi nous comptons réellement sur lui afin qu'il garde le cap ainsi qu'une pression constante sur nos charges et ainsi, comme prévu au budget, dégager un bénéfice, aussi léger soit-il.

Voici, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en quelques mots ce que la commission financière pense au moment où elle adresse ses vifs remerciements non seulement à l'administration, comme au Conseil communal pour l'établissement de ce budget 2019, mais également et tout particulièrement à notre administrateur communal, pour son support apporté dans la réalisation de cet exercice d'autant plus en l'absence momentanée de responsable des finances au sein de l'administration communale.

Pour toutes ces raisons, votre commission a préavisé à son unanimité ce rapport de manière positive. Merci. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues, le groupe PLR-PDC a étudié le projet de budget 2019 de notre commune lors de sa séance de groupe du mardi 11 décembre.

Notre groupe a passé en revue l'ensemble des cahiers et a bombardé de questions notre conseiller communal en charge des finances ! Celui-ci, bien épaulé par son collègue Heinz Hoffmann, a résisté et n'a pas failli ! Il a toujours répondu avec une grande précision à l'ensemble de nos demandes, ce qui dénote une belle maîtrise du dossier et nous nous plaisons à le saluer et à le féliciter, de même que l'ensemble du Conseil communal.

Notre groupe constate que ce budget est réalisé avec une grande prudence et nous le saluons. Ne dit-on pas que la prudence est le plus grand des biens ? Les inconnues sont nombreuses, les charges décidées par l'Etat et les syndicats intercommunaux également. Il était donc raisonnable d'établir un budget prudent, d'autant plus que les premières projections des résultats des comptes 2018 ne sont pas connues.

Le bénéfice projeté est certes faible mais il reste positif. Ceci réjouit notre groupe même si nous aurions préféré un bénéfice plus conséquent afin de pouvoir enfin envisager d'alléger la charge fiscale de nos contribuables. Nous avons un arrêté qui est prêt dans notre besace mais force est de constater que notre situation financière n'est pas encore mûre pour le sortir. Prudemment, nous le gardons donc au chaud.

Le groupe PLR-PDC s'est interrogé sur plusieurs postes budgétaires, notamment ceux liés aux frais de bouche des commissions. C'est à la mode, surtout à Genève, un peu moins ici car nous sommes plus raisonnables. Nous nous sommes toutefois demandé s'il ne serait pas pertinent de définir une clé de budgétisation par souci d'équité et de transparence. Nous prions le Conseil communal d'y réfléchir.

Notre groupe s'est également inquiété du résultat de notre commune une fois les chiffres du budget passés à travers la moulinette des indicateurs financiers. Nous sommes souvent mauvais, voire très mauvais... preuve en est encore une fois qu'il était raisonnable d'établir un budget prudent.

Le groupe PLR-PDC a également échangé au sujet d'un amendement que nous aurons l'occasion de discuter plus tard. Le montant en question est inversement proportionnel à l'importance d'un projet qui enthousiasme les petits et les grands du collège de Wavre. Nous y reviendrons.

Vous l'aurez compris le groupe PLR-PDC adoptera le budget 2019 dans sa grande majorité. Un de nos membres refusera le budget en raison du caractère toujours peu maîtrisable de nos charges qui sont majoritairement imposées par les décisions prises dans les limbes des syndicats intercommunaux ainsi que dans la grande bâtisse médiévale sise sur un éperon rocheux surplombant la Ville de Neuchâtel. Si bien qu'à ses yeux, l'écusson de La Tène se trouvant en première page du budget pourrait être remplacé par les armoiries cantonales.

Pour conclure, notre groupe souhaite féliciter et remercier le Conseil communal et l'administration communale pour l'élaboration de ce budget. Il sait que le travail fut compliqué et fastidieux en raison d'une vacance à la tête du service financier de la commune et il apprécie à sa juste valeur le travail colossal qui a été réalisé.

Pour terminer, le groupe PLR-PDC souhaite rappeler que le budget est une autorisation de dépenses et pas une obligation. Il invite dès lors nos autorités, c'est dans notre ADN vous nous en excuserez, à rester fourmi plus que cigale dans l'engagement des dépenses. Merci de votre attention. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de la séance de préparation du 10 décembre dernier, l'Entente a passé en revue le budget de l'année 2019.

Tout d'abord, l'Entente tient à remercier le Conseil communal et l'administration pour le travail fourni lors de l'établissement de ce troisième budget MCH2, ainsi que pour la qualité du document qui nous est soumis ce soir. Les différents cahiers sont agrémentés de nombreux commentaires qui permettent de s'y retrouver assez facilement.

L'Entente se réjouit que le budget 2019 reste dans les chiffres noirs. Mais ce résultat très légèrement positif montre à quel point la santé financière de notre commune reste fragile. Les recettes stagnent et le budget des investissements prend l'ascenseur, en partie pour des raisons de rattrapage.

Depuis le changement de plan comptable, c'est la première fois où la comparaison directe avec les années précédentes (comptes et budget) est possible.

C'est à l'unanimité des membres présents que l'Entente a approuvé le budget 2019. »

Jean-Paul Ros (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, je voulais dire à Monsieur Amez-Droz que j'en ai entendu une bien bonne : les frais de bouche. Selon Manuel Tornare, qui cite Nathanaël Rochat, les frais de bouche sont les honoraires du dentiste.

Nos remerciements vont aux chefs des dicastères, au Conseil communal et à l'administrateur pour la clarté des explications de ce document. La nouvelle numérotation aide à la compréhension du document, mais il faut bien dire que la comparaison n'est pas encore extrêmement aisée car c'est sans doute dû aux souffrances de jeunesse du nouveau système comptable. Il y a encore beaucoup de postes « charges de transfert », « imputations internes », des comptes désuets, des refacturations, des regroupements de charges, de nouveaux comptes et tout cela empêche le seul outil dont dispose le législatif pour se faire une idée des prévisions budgétaires : il s'agit de la comparaison. Nul doute que dans les années à venir, ce genre de petites difficultés du nouveau système auront petit à petit disparu.

Sur le fond, effectivement, un petit bénéfice, un taux fiscal hélas haut et je pense que la droite va pouvoir garder longtemps au chaud son projet de baisse fiscale. Cela est très regrettable parce que tout le monde aimerait payer moins d'impôts, mais on le constate, la fortune reste encore modeste et donc la capacité d'investissement l'est également.

Heureusement, la dette communale a passablement diminué. Un souci préoccupant est la perte du nombre de contribuables. Nous avons cherché des explications que nous n'avons pas forcément trouvées. Cela figure dans les remarques du Conseil communal en introduction : est-ce que cela est dû à des dislocations familiales ? C'est une question qu'il faudra se poser si ce phénomène perdure.

Pour la suite, nous espérons continuer avec une stabilisation des charges et nous saluons particulièrement les efforts et la volonté du Conseil communal de stabiliser les charges de fonctionnement de la commune, en particulier celles du personnel.

Pour la suite, au moment de l'examen de détail, le PSLT adressera trois questions sur des postes précis. Ce sera à l'examen du cahier numéro 3. Merci. »

La présidente procède à la lecture du budget, cahier par cahier (NDLR : seules les interventions sont indiquées) et ouvre la discussion.

Cahier 1

Laurent Suter (GCD-PDC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je propose de ne pas entrer en matière sur le budget 2019 tel que présenté. Sur la forme il est bien présenté et je remercie ceux qui ont fait ce travail astreignant. Qu'ils comprennent bien que c'est le contenu et pas le contenant qui motive mon opposition et en aucun cas la qualité de leur travail et de leur engagement.

Les dépenses communales sont couvertes par les recettes communales et sont gérées par « Qui paye commande et qui commande paye ». L'impôt cantonal couvre les dépenses cantonales. Ce schéma n'est pas applicable à 100%, pour diverses raisons. Il y a un enchevêtrement des systèmes, de plusieurs systèmes : syndicats intercommunaux, Confédération, particuliers, etc.

Plus le temps passe, plus on a oublié ce principe de base « Qui paye commande et qui commande paye. » « L'argent public ça n'existe pas, il n'y a que l'argent des contribuables et on nous demande de gérer au mieux ». Il n'est pas possible de gérer nos finances et donc nos activités communales au service de nos concitoyens, quand la majorité des dépenses au budget sont imposées, surtout par le canton, charge à nous ensuite de trouver le financement.

Tout le monde en est conscient, il faut « désenchevêtrer ». Une commission cantonale a été créée pour ça. A ma connaissance, elle ne s'est jamais réunie. Les effets de cette situation sont multiples et déplorables. Pas ou peu de contrôles possibles, le canton s'enfonce.

Pas ou très peu d'économies, les seules qui sont annoncées sont en fait des transferts de charges ou de revenus. Quelques gros exemples : la répartition de l'impôt des frontaliers, des taxes sur l'électricité, etc.

Pour pallier à ce manque de transparence des activités publiques pour tenter de conserver des contribuables et d'en faire venir, on a évoqué des mécanismes : le frein à l'endettement. La règle est simple : on peut dépenser plus que ce que l'on gagne, on l'a déjà fait, mais ce n'est autorisé que dans une certaine mesure puis il faut rattraper le retard sous peine d'adaptation automatique de l'impôt.

Autre mesure, la création d'une cour des comptes, voulue par voie d'initiative. Le Grand Conseil l'a déclarée recevable... aucune nouvelle pour l'instant.

En conclusion, je l'ai dit au début, n'entrons pas en matière sur ce budget. Si nous le faisons cette fois, je ne vais pas m'abstenir mais le refuser, car contrairement à ce que laissent transparaître les chiffres ou l'information à la population, ce budget n'est pas équilibré. Il affiche sans l'intégrer un excédent de charges de plusieurs millions. Ces millions correspondent à l'investissement cantonal, couvert obligatoirement partiellement par la commune, pour le pôle de développement. Ce pôle est un bon projet mais le peuple n'a pas eu l'occasion de se prononcer. Avant d'engager ces millions, les citoyens-contribuables doivent avoir l'occasion de dire si oui ou non ils veulent ce pôle de développement. Je vous remercie pour votre attention. »

Jean-Paul Ros (PSLT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'aime bien le folklore. Mais lorsqu'on prend la parole ici, c'est pour convaincre une majorité, alors posons-nous la question : si une majorité d'entre nous suit Monsieur Laurent Suter, où va-t-on ? Et bien nous allons au douzième mensuel. C'est-à-dire que chaque mois, nous paierons le douzième des comptes précédents. Il ne sera plus possible d'investir, de faire des projets, ni parer à l'essentiel de cette commune. Nous pourrions juste survivre. Voilà où l'on va si nous suivons Monsieur Laurent Suter. Je comprends la problématique de l'enchevêtrement des tâches, les difficultés et les rancœurs envers le canton, mais nous nous trouvons au niveau communal. Si quelque chose nous déplaît, il est possible de faire des initiatives, des référendums, des motions pour essayer de faire changer le cours des choses et ce n'est pas grave si on est pas suivi. Quoique... Mais je n'arrive pas à comprendre ces coups de gueule qui sont sympathiques, mais qui sont dangereux, parce que si un jour nous sommes tous convaincus, la commune coule. »

Cahier 2

Néant

Cahier 3, rubrique « Charges du personnel »

Jean-Paul Ros (PSLT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, une question concernant la page 7, compte **30100.00 « Salaire du personnel »**. Lorsqu'on lit la remarque qui s'y rapporte, il est mentionné « suppression des patrouilleurs adultes et reprise de cette prestation par les patrouilleurs enfants ». Le groupe socialiste souhaiterait savoir pourquoi on revient sur cette mesure relativement récente qui avait été décidée par la commune. »

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en 2018 il a été décidé de revenir en arrière, pour la simple raison que personne n'a été trouvé pour ce poste. Pour l'instant, nous manquons de patrouilleurs adultes, bien que nous ayons cherché chez les parents ou en mettant des annonces. Cependant, nous sommes toujours en train de chercher et une circulaire sera distribuée en janvier. »

Cahier 3, rubrique « Collège de Wavre »

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, comme annoncé, le groupe GCD dépose un amendement relatif à la page 9, **groupe de charges 31 « Biens, services et charges d'exploitation. »**

Nous espérons vous convaincre de le soutenir, c'est bientôt Noël, alors pourquoi pas.

De quoi s'agit-il tout d'abord :

Il s'agit d'un magnifique projet élaboré par la société d'émulation de Thielle-Wavre avec la contribution des maitresses et des élèves de notre école de La Tène Rhodes-Extérieures.

L'idée est de rénover le mur de l'entrée du collège de Wavre, mur qui est dans un piteux état. Le projet a été imaginé en 2017 par Monsieur Bernard Scanio, membre de la société d'émulation. Il a proposé de rénover ce mur avec la participation des élèves, des enseignants et des membres de la société. Selon mes informations, il a pris contact avec la commune au début 2018, cette dernière lui suggérant de s'approcher d'un professionnel aguerri à ce type de rénovation. Il a alors pensé à un enfant du village de Marin, Monsieur Philippe Bovet, plus connu sous le nom de Kesh. Kesh a réalisé la fresque qui se trouve à la rue des Chavannes à Neuchâtel et celle en face du Cardinal. C'est aussi lui qui a peint le mur se trouvant devant la STEP à La Tène.

Monsieur Bovet est venu sur site, a échangé avec les enseignantes et celles-ci ont mis les élèves à contribution. Il a imaginé dessiner, en impliquant les élèves, un paysage champêtre verdoyant, un magnifique papillon, un soleil et un daim. Vous trouverez la maquette en dernière page du document qui circule actuellement dans les groupes. Kesh, Monsieur Bovet donc, a également imaginé dessiner des jeux sur le sol de la cour de l'école.

Le projet a été ficelé à la rentrée scolaire d'août 2018. S'agissant de travaux d'assainissement du collège et d'intégration de marques au sol devenues invisibles depuis bien longtemps, la société d'émulation a jugé – à juste titre selon moi – qu'il incombait à la commune de prendre ces travaux en charge.

Une rencontre entre la société d'émulation et le Conseil communal a été sollicitée. Celle-ci s'est tenue à fin novembre 2018. Les devis pour les travaux, au nombre de deux, un pour le mur, d'un montant de 3'300 francs et l'autre pour le sol, d'un montant de 3'000 francs, ont été remis au Conseil communal. Celui-ci s'est déclaré favorable au projet mais il n'a bien entendu pas pu intégrer les coûts au budget 2019.

Le Conseil communal émet apparemment une réserve pour les travaux au niveau de la cour, qu'il trouve trop onéreux et qui pourraient être pris en charge via l'entretien courant.

Nous déposons dès lors un amendement de 3'300 francs afin que le budget 2019 intègre la dépense pour la rénovation du mur avec la nouvelle fresque qui doit être réalisée au printemps 2019 selon le planning imaginé avec les maitresses.

Voilà chers collègues, vous savez tout de cet amendement. Alors oui, il péjore notre budget de 3'300 francs, oui il corrige les chiffres alors que ceux-ci sont inscrits sur papier, oui il pourrait créer un appel d'air et l'ensemble des groupes pourrait déposer des amendements aux futurs budgets, oui le montant peut paraître dérisoire par rapport au total de nos charges mais, chers collègues, n'est-ce pas aussi notre travail d'élus que d'intervenir pour des projets qui en valent la peine ? Notre règlement communal le permet, tous les législatifs des vraies démocraties ont le droit d'amender les budgets et le font, à la hausse comme à la baisse d'ailleurs, même si le montant est faible et dans les compétences du Conseil communal. Sur ce dernier point, le montant n'étant pas prévu au budget qui a été élaboré prudemment et consciencieusement, il est logique de donner ces moyens à notre exécutif pour pouvoir les engager.

Il est bientôt Noël, une période magique. J'aimerais que cette magie de Noël vous anime au moment du vote de cet amendement, que votre âme d'enfant guide votre carton.

J'espère vous avoir convaincus et si ce n'est pas le cas et bien tant pis, j'aurai essayé. La politique c'est aller au bout de ses convictions et assumer parfois ses déceptions. Merci de votre attention et navré d'avoir été un peu long. »

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, merci pour cet amendement. Dans un premier temps, quelques petites corrections. Nous avons reçu le devis le 27 novembre 2018. Le budget était terminé et nous avons travaillé longuement à l'élaboration d'un budget équilibré et lors de la rencontre avec la société d'émulation, j'ai indiqué que le Conseil communal se prononcera en janvier 2019. Au vu de l'amendement déposé, c'est maintenant à vous de juger s'il est nécessaire de se précipiter et de ne pas étudier à fond le projet d'embellir cette école. Le Conseil communal n'a pas à statuer à ce sujet, dès lors qu'il n'a pas eu le temps, mais l'étude du projet sera faite l'année prochaine. »

Jean-Paul Ros (PSLT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PSLT soutiendra cet amendement. Il n'y voit pas de précipitation. Le budget, comme l'a rappelé avant Monsieur Frédéric Ryser, est une autorisation de financement et ce n'est pas parce que l'autorisation est donnée qu'elle doit être effectuée. Nous ne forçons pas la main du Conseil communal, qui reste maître de ses décisions et nous sommes entièrement d'accord avec le groupe GCD sur le fait que déposer un

amendement est un acte politique et le sujet le plus politique de l'année est le budget. C'est aussi fait pour tracer des lignes ou en ajouter. »

Cahier 3, rubrique « Loisirs »

Jean-Paul Ros (PSLT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'intervention concerne la page 15, **compte 31430.07 « Entretien des places de jeu »**. Il ne s'agit pas d'un amendement, mais d'une remarque au sujet d'une question qui nous semble importante. Etais prévue au budget 2018 la somme de 16'000 francs. Nous ne connaissons pas le montant dépensé, mais on verra. Maintenant, le montant est raboté à 10'000 francs et en 2017, n'ont été dépensés que 886.20 francs.

Si le groupe socialiste m'a demandé d'intervenir, c'est que dans les années 2010 (avant la fusion, me semble-t-il), le groupe socialiste marinois avait déposé d'abord une motion pour examiner la dangerosité des places de jeu, en se demandant si elles étaient conformes aux règles légales, ce qui avait été accepté par une majorité du Conseil général. Un représentant du BPA est venu de Berne constater la catastrophe, c'est-à-dire que ces places de jeu sont dangereuses et s'en est suivi une proposition du Conseil communal d'allouer un montant d'environ 140'000 francs pour les mettre en conformité. Cette proposition faisait suite au décès tragique, en 2005, d'une petite fille sur une place de jeu à Boudry et en 2008 d'un garçonnet à Lignièrès. Hormis le caractère humain indiscutable qui l'emporte s'ensuit une préoccupation plus matérielle, celle de se demander si nos places de jeu sont conformes, au vu de l'article 58 du Code des obligations, qui parle de la responsabilité du maître de l'ouvrage et qui engage la responsabilité de ce dernier lorsqu'il y a un vice de construction ou un défaut d'entretien.

S'il vous plaît, ne remplacez pas seulement ce qui est usé, mais remplacez aussi ce qui est non conforme. Là intervient une autre difficulté : en Suisse, il n'existe pas de disposition légale claire sur la façon dont les places de jeu doivent être construites, mais l'Europe possède de telles directives. Le BPA s'y réfère ainsi que les juges. C'est-à-dire que lorsqu'il faut déterminer si cela est conforme ou non, les tribunaux regardent ces directives actualisées en permanence.

Nous souhaitons donc envoyer un message au Conseil communal afin d'examiner en continu la conformité des places de jeu, pour la sécurité de nos enfants. Merci. »

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je tiens à préciser que la volonté du Conseil communal n'est pas de diminuer l'entretien des places de jeu, mais la baisse visible entre le budget 2018 et celui de 2019 provient d'un entretien supplémentaire et exceptionnel en 2018, qui était la rénovation de la place de jeu du collège de Wavre, d'un coût de 6'000 francs. Nous l'avons par conséquent retiré du budget 2019. La somme à disposition permettra de procéder à l'entretien des places de jeu, de vérifier leur conformité et de procéder aux travaux adéquats en cas de nécessité. »

Cahier 3, rubrique « Espace Troglodyte »

Jean-Paul Ros (PSLT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, une remarque en page 19, **compte 30100.00 « Salaires du personnel »**. L'augmentation des salaires du personnel provient de l'engagement d'une stagiaire à durée déterminée. Le PSLT se réjouit que le Troglodyte et ses activités soient considérés par le Conseil communal comme une institution de la commune. Il faut non seulement la pérenniser mais la renforcer. Nombre de manifestations diverses et variées permettent à nos enfants et à nos adolescents de faire autre chose que de traîner à la gare, devant des smartphones ou des ordinateurs, grâce à un engagement sans faille de ces animateurs créatifs et généreux.

S'ensuit une question à la page 20, **compte 31440.00 « Entretien terrains bâtis et bâtiments PA »**. Le budget 2018 prévoyait 20'000 francs alors que le budget 2019 annonce 10'000 francs. On remarque qu'il est stipulé « Installation d'une barrière de protection des jeunes ». Nous sommes favorables à l'installation de cette barrière, mais nous souhaiterions savoir, même si en 2017 n'ont été dépensés que 4'000 francs environ, s'il n'a pas été renoncé à l'entretien du bâtiment.

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, s'agissant du Troglodyte, nous allons engager l'actuelle apprentie qui terminera son CFC en 2019 et qui commencera une formation ES dans l'accueil des enfants. Il est important de noter que cette apprentie réalise un travail remarquable, récompensé par une moyenne générale bien supérieure à 5. Monsieur Vahram Stocco sera son répondant et suivra également une formation afin d'encadrer l'apprentie ES. Ce sont donc les raisons des augmentations de salaire au Troglodyte.

Pour l'entretien du bâtiment, 20'000 francs ont été mis au budget 2018 pour deux travaux : la réfection des peintures à l'extérieur et à l'intérieur du Troglodyte ainsi que la pose de la barrière. Les travaux à

l'intérieur du Troglodyte ainsi que les fresques, également derrière l'arrêt de bus, ont été réalisés. Le solde restant, soit 10'000 francs, servira à sécuriser le Troglodyte en trouvant la meilleure solution pour que cela se fonde dans le paysage et en conformité avec la route principale à proximité.

Cahier 4 à 7

Néant

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée par 31 voix contre 1.

La présidente procède au vote de l'amendement déposé par le groupe GCD, qui est accepté par 25 voix et 4 abstentions.

La présidente procède à la lecture de l'arrêté amendé, article par article.

La présidente procède au vote de l'arrêté amendé, qui est accepté par 30 voix contre 1.

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour la confiance que vous nous portez et pour le soutien à ce budget 2019. Je voulais aussi adresser un grand remerciement à l'administrateur, qui a monté ce budget avec brio et efficacité. »

- Applaudissements -

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la planification financière et des tâches 2020-2022

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, cette planification financière et des tâches est un élément indispensable depuis la nouvelle LFinEC lorsque l'on fait valider un budget. Elle prend en compte uniquement les éléments connus et validés. De nombreux éléments ont été cités ou élucidés, mais faute d'être validés officiellement, ils n'ont pas été pris en considération.

Nous avons pris en considération les prévisions de l'Etat, dont les différents services ont un impact sur le budget, ainsi que celles du syndicat de la Châtellenie, qui nous a fourni ses prévisions pour les années à venir.

Les années passées, nous avons pris en compte une estimation de l'évolution démographique lors des précédentes planifications financières. Cette évolution démographique, prévue en fonction des nouvelles habitations et du nombre de personnes qui auraient pu s'établir dans ces dernières, ne s'est pas réalisée, en ce sens que ce qui a été prévu ne s'est pas produit. Dès lors, pour cette planification financière, il a été décidé de ne pas du tout en tenir compte et de conserver un nombre d'habitants et d'enfants constant. Pour les années suivantes, nous verrons si nous avons une évolution plus prévisible.

Dans les années à venir, nous envisageons de tabler sur un déficit. Vous l'aurez constaté, celui-ci s'installe dès 2020. Cependant, les réformes de la péréquation financière, de la fiscalité et de la loi sur les routes et les voies publiques qui sont en cours de discussion au Grand Conseil auront probablement des impacts positifs pour La Tène. Nous gardons donc espoir que les années à venir nous permettent de dégager un bénéfice. Si tel n'est pas le cas, certaines mesures ont été listées dans cette planification financière et pourront être réfléchies ou appliquées afin d'améliorer le compte de fonctionnement.

Une prévision des investissements sur quatre ans a également été effectuée, avec une enveloppe pour chaque investissement estimée grossièrement afin d'obtenir un montant approximatif pour chaque investissement. Les amortissements et les intérêts ont ainsi été calculés pour ces différents investissements dans cette planification financière.

Il n'y a pas beaucoup d'éléments à prendre en considération dans cette planification financière. Nous avons procédé à l'exercice et nous pensons que ce qui a été prévu pourra être suivi. D'autres éléments se présenteront en cours d'année pour compléter cette planification. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Frédéric Ryser (GCD-PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je voudrais avant toute chose remercier le Conseil communal ainsi que mon collègue de parti et non moins responsable du dicastère des finances pour ce rapport financier.

Vous me demanderez pour quelle raison je commence par ce qui en principe tient lieu de point final à une intervention. Tout simplement parce que je trouve tout à fait admirable de devoir faire un tel exercice, non seulement avec les outils, mais surtout l'information à disposition. Car si je vous ai parlé d'une part d'incertitude au niveau du budget 2019, je devrais utiliser un qualificatif bien plus grandiloquent pour qualifier les incertitudes qui se cachent dans cette planification financière.

Nous parlons, somme toute, d'une petite commune dont la planification dépend d'informations importantes, telles que la fiscalité et autres éléments qui, eux, dépendent d'informations et de données mises à disposition par le canton ou toute autre entité. Lorsque ces informations ne sont pas, ou que partiellement disponibles, se pose la question de la réelle utilité d'un tel exercice et, surtout, de la pertinence réelle des chiffres couchés sur le papier.

Alors oui, un exercice de planification est utile en soi, car il permet au Conseil communal de pouvoir mener une discussion sur les objectifs de législation et, peut-être, de les adapter. Il permet de pouvoir se faire une idée des défis qui attendent une commune dans le moyen terme et surtout de pouvoir éviter, au travers de ces réflexions, d'oublier d'anticiper des problèmes ou de profiter d'opportunités ; difficile de faire réellement plus.

Alors vous comprendrez pourquoi l'exercice est difficile, pour que votre commission financière puisse s'appuyer sur cet exercice de planification pour dire si oui ou non, les résultats des exercices 2020 à 2022 sont cohérents et tiennent la route.

Ces mots peuvent paraître un peu durs, mais ils ne sont pas prononcés à l'encontre de notre Conseil communal, et ne sont pas formulés pour le blâmer ; au contraire !

Cet exercice nous est imposé par la loi. Donc oui, faisons-le. Mais est-il utile d'en débattre longtemps, votre commission en est moins sûre, puisque le débat n'a pas été très nourri.

Nous avons pris bonne note que la direction que vont prendre les chiffres est pour l'instant plutôt déprimante, mais, qu'au moment de faire le budget, la tendance pourrait très bien être différente, voire s'inverser. Alors restons optimistes.

Pour cette raison, votre commission a, à son unanimité, préavisé positivement ce rapport de planification financière 2020-2022 et vous demande d'en faire de même. Merci. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Pierre Olivier Maire (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation de lundi dernier, l'Entente de La Tène a étudié avec attention ce rapport concernant la planification financière 2020-2022.

Force est de constater qu'une telle planification n'est pas chose aisée et que l'avenir de notre commune n'est pas des plus rose, les charges ne cessant d'augmenter.

Si l'on se réfère au tableau de la page 2 du rapport, il faudra soit diminuer les dépenses, soit trouver de nouveaux financements.

Concernant les syndicats qui n'ont pas pu ou pas daigné respecter leur engagement en fournissant en temps utile leurs prévisions, nous souhaitons savoir si, depuis la préparation de ce rapport, ces entités ont fait parvenir les documents manquants.

Malgré cela, la majorité des membres de l'Entente de La Tène acceptera ce rapport. »

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, non, nous n'avons pas reçu d'informations complémentaires. »

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, merci tout d'abord au Conseil communal d'avoir fait l'exercice conformément à la loi sur les finances de l'Etat et des communes, la fameuse LFinEC.

Prévoir la météo à un mois, c'est évidemment beaucoup plus facile que prévoir la planification financière et des tâches d'ici 2022, compte tenu de toutes les incertitudes qui ont été évoquées par le Conseil communal. Il y a actuellement deux énormes dossiers sur la table des députés, qui seront traités en

commissions : péréquation et fiscalité. Deux rapports qui ont été présentés en conférence de presse et qui engendreront des mouvements de plus de 100 millions de francs dans un sens comme dans l'autre au niveau des comptes de l'Etat, mais évidemment avec un impact sur les communes. La question de la révision de la péréquation, en attente depuis au moins 15 ans, la péréquation des ressources d'un côté, la péréquation des charges de l'autre va englober également la partie des charges scolaires, des charges pré- et para-parascolaires, donc nous pouvons nous imaginer les volumes financiers en question. A ce stade du rapport, avant qu'il passe à la moulinette des commissions, c'est 500'000 francs de mieux pour notre commune sur le dossier de la péréquation, donc c'est encourageant.

Concernant les réformes, il y a la réforme fiscale des personnes morales au niveau fédéral, qui génère une répercussion au niveau cantonal avec un abaissement du taux de 15,6% à 13,4%. La réforme au niveau des personnes physiques aura des effets importants, que ce soit sur la valeur locative, la réduction du montant de départ du barème, qui débute à 5'000 francs et qui passera à 7'500 francs ou encore l'abaissement de la courbe du barème, soit énormément de mouvements. Il s'agit en l'état du projet soumis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil, mais les députés peuvent évidemment amender. Nous verrons donc comment cela ressort des différentes commissions.

La réforme fiscale prévoit un contrat-formation, avec un prélèvement sur la masse salariale des entreprises, privées ou publiques, pour financer des montants qui seront versés aux entreprises qui forment des apprentis, afin de booster l'apprentissage. Ce seront en moyenne 5'000 francs par contrat d'apprentissage, par année et par apprenti-e, qui seront versés aux entités qui les forment. Dès lors, si nous avons par exemple un ou une apprentie au Troglodyte, 5'000 francs, multiplié par 3 ans de formation, ce seront 15'000 francs qui rentreront dans les caisses de la commune.

Le groupe PDC-PLRT prend acte. C'est une planification financière prudente et nous estimons qu'elle est bien faite. Il ne faut pas anticiper les choses qui ne sont pas encore là et nous saluons le travail effectué et nous voterons à la majorité cette planification financière. »

✎ Arrivée de Ted Smith, la majorité reste à 17.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée prend acte du rapport à l'unanimité.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2018

La présidente donne directement la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, pour les comptes 2018, il est proposé de prendre le même réviseur qui a opéré pour les comptes 2017. La révision a été réalisée à notre entière satisfaction. Cette révision s'est avérée correcte et a rempli le cahier des charges qui lui était imparti. En outre, le réviseur a fait preuve d'une très grande souplesse par rapport aux dates de révision, que nous avons déplacées à plusieurs reprises.

Par conséquent, nous souhaitons accorder à nouveau notre confiance à cette société pour la révision des comptes 2018 et ainsi offrir une continuité dans le suivi des comptes de la commune. En effectuant la révision des comptes 2017, la société a pris connaissance des comptes pour la première fois. Cette connaissance des comptes sera un avantage pour elle lors de la révision des comptes 2018. Merci. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Frédéric Ryser (GCD-PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, sans vouloir faire trop de commentaires, notre commission a préavisé à l'unanimité ce rapport de manière positive. Merci. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Pierre Olivier Maire (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation de lundi dernier, l'Entente de La Tène a aussi étudié ce rapport concernant la désignation de l'organe de révision. Si l'attribution de ce mandat à la Fiduciaire Deubert et Beuret SA n'a pas soulevé d'objection, nous aurions quand même bien voulu savoir quelles sont les autres entités qui sont entrées en matière pour le choix du Conseil communal et de l'administration.

Ce rapport sera accepté à l'unanimité des membres de l'Entente. »

Yanick Boillod (administrateur communal) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les fiduciaires consultées sont PwC, la fiduciaire Muller & Christe ainsi qu'une troisième dont le nom m'échappe à l'instant. Toutefois, nous vous communiquerons le nom ultérieurement. »

Michel Montini (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation du 11 décembre 2018, le groupe centre-droit s'est réuni afin de discuter de ce dossier. Sans surprise et à l'unanimité, nous appuyons le rapport qui a été établi par le Conseil communal.

Ce qui nous a paru très adéquat est de reprendre une fiduciaire avec laquelle on travaille dans de bonnes conditions. Apparemment, elle est particulièrement réactive et son travail est de qualité. Au surplus, il s'agit d'une entreprise de la région, ce qui est évidemment une bonne chose. Nous avons également souligné le fait que le Conseil communal ne se liait pas non plus pour l'éternité, car il mentionne qu'il sera libre de revoir sa position pour un exercice ultérieur, ce qui nous paraît être adéquat du point de vue de la neutralité concurrentielle.

Nous savons également que cette entreprise avait offert les meilleures conditions financières, ce qui est également important dans ce contexte. A tout point de vue, ce rapport nous paraît concluant et nous le soutiendrons à l'unanimité. Merci de votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière de l'arrêté qui est acceptée par 32 voix et 1 abstention.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 32 voix et 1 abstention.

Yanick Boillod (administrateur communal) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la dernière fiduciaire consultée était la fiduciaire NéoCap Fiduciaire Claude Gaberell. »

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, merci pour l'approbation de ce rapport. »

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 50'000 francs pour le lancement de la phase II de la révision du Plan d'aménagement local

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il s'agit d'un dossier passionnant, qui va nous occuper un certain nombre d'années. Le Conseil communal a pris dès le départ un certain nombre d'options extrêmement judicieuses, notamment la création de la stratégie d'aménagement communale qui a abouti, grâce à votre autorité, à la construction d'un vrai socle politique.

Fort de ceci, le Conseil communal a lancé, la fleur au fusil, sur la base d'un cahier des charges, une première phase d'appel d'offres, qui n'a pas abouti. A l'instar de la PFT l'expliquant, il s'agit d'un exercice difficile car c'est un cas relativement rare dans la vie d'une commune. Je lance le défi de trouver au sein de cette salle une personne ayant déjà une fois participé à la révision d'un plan d'aménagement local.

Un tel plan demande de longs travaux d'expertise qui, au fil du temps, réservent un certain nombre de surprises. Celles-ci doivent être prises sous l'angle positif avec une analyse constructive parce que depuis le départ, le Conseil communal et le Conseil général se sont entendus sur le fait que ce projet devait être mené avec un haut niveau de qualité. Pour rappel, nous habitons une commune qui a été fusionnée il y a une dizaine d'années et qui cherche régulièrement à mettre à niveau ses outils d'aménagement.

Nous avons aujourd'hui une réelle opportunité de faire de cette révision plus qu'un exercice simplement administratif où nous dessinons des couleurs sur une carte. L'objectif clair est d'en faire un réel projet de territoire dans lequel la population peut se projeter sur le long terme et nous pensons plus particulièrement aux générations futures.

Dans le cadre des appels d'offres, nous avons constaté que l'opération n'était pas si simple, que les contraintes calendaires faisaient que certaines décisions ne devaient pas être prises dans la précipitation, mais bien en pleine connaissance de cause, plus particulièrement avec des objectifs concrets. Comme nous serons occupés à traiter ce dossier jusqu'aux prochaines élections, il est

indispensable que nous soyons entourés d'un mandataire compétent et qui fait plus que simplement des analyses et des statistiques.

L'engagement de ce travail tient compte de contraintes calendaires qu'il s'agit de respecter car plus le temps dévolu à un mandataire sera long, moins le temps nécessaire pour élaborer ce projet de société sera suffisant. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Frédéric Ryser (GCD-PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le débat a eu de la peine à décoller au sein de votre commission. Nous nous sommes posé la question de savoir si ce PAL, qui n'en reste pas moins qu'un outil de travail, certes indispensable, mais un outil de travail mis à disposition de notre administration communale, n'était peut-être pas surdimensionné en termes de coûts.

Alors oui, nous sommes d'accord, nous avons accepté d'aller de l'avant et nous en connaissons le prix depuis le début.

Oui, il nous est dit que les communes du Littoral qui font le même exercice que nous sont à des niveaux de coûts budgétés tout à fait comparables.

Mais au fond, nous sommes-nous posé la question de savoir s'il était pour autant vraiment nécessaire de dépenser autant de fonds publics pour cet outil ? Une partie de votre commission a eu des doutes et nous nous sommes demandé s'il ne fallait peut-être pas tirer le frein à main, redéfinir nos besoins et redimensionner ce projet. Alors bien sûr, il nous a été dit, et nous en sommes aussi conscients, que cet outil va être utilisé durant les 25 prochaines années. Nous sommes également conscients que si nous avons déjà investi une coquette somme dans ce projet, en cas de changement de cap, une partie de cette somme aura probablement été dépensée pour rien. Mais parfois, il faut également savoir accepter que nous avons peut-être fait fausse route et que perdre une somme investie, avec pour but d'éviter d'en dépenser encore plus, n'est pas toujours forcément une mauvaise décision.

Si nous décidons de libérer cette demande de crédit, réfléchissons pour sûr à la suite à donner à ce projet de révision du PAL et posons-nous la question de savoir si nous voulons continuer sur cette route ou changer de cap.

Cependant, PAL il doit y avoir et PAL il y aura.

Les échanges entre votre commission et le Conseil communal ont été parfois passionnés mais toujours passionnants et très intéressants. C'est à la suite de ce débat que votre commission a préavisé cette demande de crédit de manière positive par trois avis positifs et deux abstentions. Merci. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Laurent Amez-Droz (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe centre-droit a pris connaissance de ce rapport avec intérêt tant l'aménagement du territoire de notre commune nous tient à cœur et reste l'une des rares compétences forte de notre législatif.

Certains d'entre nous sont toutefois inquiets quant à l'importance de ces frais d'études avec parfois des propositions pas très réalistes pour qui connaît bien les caractéristiques de notre commune. Nous avons déjà dépensé 116'000 francs pour un avant-projet. Nous demandons donc au Conseil communal de bien choisir un bureau d'aménagement qui, hormis son offre financière attractive, connaît les sensibilités de notre commune et peut mettre en place une démarche participative obtenant l'avis des habitants qui souhaitent s'exprimer et participer à des ateliers. Ce bureau devra aussi veiller à une bonne coordination avec les communes voisines avec lesquelles nous envisageons de fusionner.

Nous regrettons en outre que ce rapport n'ait pas été présenté à la commission de révision de notre plan d'aménagement et souhaitons qu'elle soit associée à ce processus pour les phases suivantes.

C'est ainsi que le groupe centre-droit, partagé, accepte cette demande de crédit à une bonne majorité de 9 voix pour, 3 contre et 4 abstentions. »

Michel Muster (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les travaux pour l'établissement du Plan d'aménagement local sont appelés à se poursuivre. Pour cela, le Conseil général est sollicité pour une demande de crédit de 50'000 francs.

Encore une compresse financière supplémentaire ! dirons certains. N'est-on pas en train de dérapier dans ce projet ? Nous cumulons déjà deux demandes de crédit et nous avons le sentiment que rien de concret ne sort de la démarche.

Oui, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, notre autorité doit se prononcer sur une nouvelle dépense liée aux travaux de révision du Plan d'aménagement local.

Il faut plutôt parler des plans d'aménagements locaux. Notre commune de La Tène, faut-il le rappeler, issue de la fusion de deux communes en 2009, cherche par tous les moyens possibles depuis bientôt 10 ans à organiser ses espaces et son territoire de manière cohérente. Pour de multiples raisons, nous nous retrouvons encore 10 ans après la fusion avec deux PAL, deux règlements d'aménagement, deux règlements des constructions, une foule de dispositions plus contradictoires les unes que les autres et surtout l'absence totale de vision du développement futur de notre commune. La gestion territoriale se fait aujourd'hui avec un patchwork parfois difficile à concilier, manquant surtout de la projection d'avenir que les citoyennes et citoyens de La Tène sont en droit d'attendre.

Le parti socialiste attend de cette démarche qu'elle aboutisse à une réelle plus-value. Il ne pourrait pas se contenter uniquement d'une procédure administrative qui suivrait seulement une logique technico-juridique avec de simples couleurs posées sur un plan et quelques dispositions réglementaires déterminant la hauteur des bâtiments et la couleur des volets.

Non, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la révision d'un PAL n'est pas une simple démarche technique, voire technocratique, mais un vrai travail de fond qui doit déterminer comment les générations futures pourront évoluer dans leur commune, comment ils s'intégreront dans le tissu urbain neuchâtelois du Littoral, comment ils seront rassurés sur le niveau de leur qualité de vie, comment les thématiques liées à l'environnement sont appréhendées et appliquées, etc. Autrement dit, la révision du PAL doit aboutir à un réel projet de territoire, un projet de société, ou mieux encore un projet des sociétés.

Un PAL se révisé tous les 20 ans. Déterminer précisément les coûts d'une telle démarche, qui s'étale sur plusieurs années et doit tenir compte d'une multitude de facteurs, comme les attentes des citoyens, des groupes d'intérêt et qui doit bien entendu tenir dans le cadre des lois supérieures, n'est pas une mince affaire. Nous pouvons sans grand risque prétendre que personne dans cette assemblée n'a une fois ou l'autre participé à une telle démarche, ce qui fait de la révision du PAL un projet qui doit avancer pas à pas. Une projection financière précise est dès lors compliquée, mais doit bien entendu avoir toute notre attention.

Le parti socialiste s'inscrit parfaitement dans une démarche de révision du PAL qui doit démontrer une grande plus-value. Il est conséquent et acceptera cette demande de crédit qui permet ainsi de procéder au meilleur choix pour un mandataire de qualité, comprenant les attentes du Conseil général exprimées dans la stratégie communale d'aménagement et à même de traduire les attentes de la population, pour qu'enfin nous puissions confirmer, consolider le rapprochement des sociétés qui se sont unies il y a 10 ans en fusionnant leurs communes pour créer une entité cohérente, solidaire où il fait bon y vivre ! »

Eric Brönimann (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le plan d'aménagement local d'une commune n'est pas un jeu de société où l'on déplace des petits blocs carrés pour les remplacer peu après par un bloc plus grand tout en redessinant la rue d'accès.

Ce que nous planifions aujourd'hui, dans l'espoir de le réaliser dans un futur plus ou moins proche, sera certainement modifié et adapté aux besoins changeants avec le temps. Mais les décisions que nous prenons aujourd'hui influenceront la qualité de vie locale pour les générations à venir.

De refaire une deuxième version du cahier des charges en y intégrant la demande d'un développement d'une vision générale pour le PAL, avec rémunération lors du dépôt de l'offre, était une bonne décision du Conseil communal.

Nous avons besoin des meilleurs spécialistes pour notre commune.

Se faire aider dans la recherche par ces spécialistes fait preuve de grande sagesse et d'humilité. Mais ça coûte, parce que là aussi, il faut des spécialistes.

L'ELT prend en considération le rapport et accepte le projet d'arrêté concernant un crédit de 50'000 francs à majorité des membres présents. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière de l'arrêté qui est acceptée par 27 voix contre 1.

L'entrée en matière étant acceptée, la présidente procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 24 voix contre 1.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, un grand merci pour votre vision positive de la situation, la compréhension sur le fait qu'il s'agit d'un processus compliqué qui doit faire l'objet de toute notre attention. Je crois que tout le monde l'a bien compris.

Grâce à votre décision positive, nous pouvons poursuivre les travaux, qui sont actuellement en train de se consolider. Le Conseil communal est extrêmement confiant quant à la qualité du mandataire qui sera à disposition. L'année 2019 sera marquée par d'importants travaux. Les membres de la commission PAL seront amenés à travailler de manière intense et nous nous associerons d'une consultation auprès de la population, ce qui permettra d'élaborer un projet auquel la majorité de notre population puisse s'identifier. Merci infiniment. »

9. Motion du PSLT intitulée *Mettons un terme aux nuisances ferroviaires du petit matin*

La présidente donne la parole aux motionnaires.

Jean-Paul Ros (PSLT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le problème des nuisances dues au transport ne date pas d'hier. Dans la Rome antique déjà, les citoyens, généralement des plébéiens, étaient dérangés par le roulement des roues en bois cerclées de fer ou des roues de fer des chars qui, durant la nuit et au petit matin, apportaient de la campagne dans les marchés les bestiaux, les légumes, les esclaves. Cela a amené le pouvoir de l'époque (le pouvoir c'était souvent le procureur, qui n'a rien à voir avec la fonction actuelle) à prendre des décisions en vue de la limitation du bruit dans la ville éternelle.

La nuisance sonore, lorsqu'elle est le fruit de transports ou de voies ferroviaires, est un problème où le particulier n'a quasi aucune chance. Monsieur Marcel Simonet de Bevaix en sait quelque chose. Lui qui habite à côté d'un aiguillage qui émet des sons allant jusqu'à 100 décibels chaque fois qu'un train du pied de la ligne du Jura passe, s'est adressé, un peu naïvement probablement, à l'office fédéral de l'énergie qui lui a dit qu'il n'était pas compétent. Il s'est alors adressé à l'office fédéral des transports, qui lui a donné la même réponse. Ensuite il a contacté les CFF, qui lui ont répondu qu'ils étaient compétents et que des travaux étaient prévus dans plusieurs années et que cet aiguillage fonctionnait très bien. Cela n'était pas le problème de Marcel Simonet puisque son problème était le bruit extraordinaire qui s'entendait jusqu'au milieu du village de Bevaix. Le service neuchâtelois de l'environnement, qui doit appliquer les normes fédérales sur la protection du bruit a procédé à des mesures, a lui-même sollicité les CFF qui sont restés sur leur position. En dernier recours, la presse a fait bouger les choses, notamment par plusieurs articles d'Arcinfo et les travaux ont été effectués par les CFF en mai 2018.

Il y a ensuite la locomotive acouphène qui se trouve en gare de Neuchâtel. Celle-ci, jumelée à une rame de train, voit sa climatisation fonctionner toute la nuit en été et son chauffage en hiver. La raison de cette situation réside dans le fait que cette rame est destinée à remplacer au pied-levé d'éventuels trains qui tomberaient en panne du côté de Neuchâtel.

Les riverains de la rue des Fahys, de l'Orée, des Liserons se sont plaints aux CFF et à la BLS, qui n'ont rien voulu savoir. L'office fédéral des transports a dit qu'il y songerait et, finalement, grâce à une intervention de la presse, le Conseil communal de Neuchâtel s'en est saisi et suit ce dossier, du moins c'est ce qui figure dans une réponse du 10 septembre 2018 de la Ville à une question du groupe PLR, qui concernait plutôt les nuisances sonores provoquées par les routes et les véhicules.

Différents cas peuvent être cités en Suisse, notamment du côté de la Côte vaudoise, où la commune d'Echandens et deux autres communes ont dû se battre contre le fonctionnement d'une gare de triage qui se déroulait le dimanche. Les autorités communales se sont elles-mêmes mobilisées contre cela.

Vous voyez qu'il y a un sentiment d'injustice de la citoyenne et du citoyen, car si je tonds mon gazon le dimanche, si mon chien aboie et incommode quelqu'un, si la nuit ma musique est trop forte, un agent de police viendra et me sanctionnera d'une amende. Cela est prévu dans notre règlement de police.

Par contre, lorsqu'on a un train qui, le matin, à partir de 03h40, freine et émet des sons criards à la rue du Sugiez pour ensuite repartir en direction de la gare, traverser jusqu'à la Migros, prendre cette courbe et émettre de nouveau des grincements extrêmement puissants, rien ne se passe. Cela fait pourtant longtemps que des résidents s'adressent à la Migros qui répond qu'elle n'est pas compétente et qu'il

faut s'adresser à la BLS. A son tour, la BLS répond qu'il faut s'adresser à son mandant, à savoir la Migros, donc rien ne bouge. Le service de l'environnement neuchâtelois est au courant du problème.

L'un des propriétaires m'a d'ailleurs dit que ce même service avait proposé de faire venir quelqu'un pour faire constater les nuisances à 09h00, sauf qu'à cette heure-là plus aucun train ne manœuvre pour apporter des marchandises à la Migros.

Si l'on reste cantonné à la problématique d'un particulier qui lui-seul s'adresse aux autorités, le risque est de se diriger vers des « mesurette » ou alors cibler certaines mesures en fonction du caractère plus ou moins vindicatif des particuliers. Le PSLT demande une solution globale. Pour qu'une solution globale soit envisagée, il faut que ce soit la collectivité publique qui s'annonce, qui s'intéresse, qui cherche des solutions avec les autres entités publiques, qu'elles soient cantonales et fédérales.

C'est donc pour cela que cette motion a été déposée. Bien sûr que c'est le texte en gras qui saisit le Conseil communal. Tout le développement qui a été fait l'a été dans le but de défricher un petit peu cette matière assez complexe et parfois même assez enchevêtrée de la question de la législation en matière de protection du bruit. Est-ce que le Conseil communal va parvenir, dans les 6 mois, à déposer un beau rapport rutilant avec des solutions clé en main et surtout, nerf de la guerre, et le financement « qui paie quoi » ? Certainement pas. Mais, comme le prévoit le règlement général de commune, d'ici 6 mois, au moins un rapport intermédiaire devra être déposé et nous pourrons suivre le développement de ce dossier qui, je le redis ici, pourrit la vie de nombreux habitants de notre commune.

Existe-t-il des solutions ? Ce n'est pas à nous de les mettre sur la table, c'est éminemment technique, mais nous avons quelques indices pour affirmer que cette motion pourra effectivement amener les entités compétentes à trouver des solutions.

La mère de toutes ces normes est la loi fédérale sur la réduction du bruit des chemins de fer, qui a été révisée en 2014 et qui à son article 2, dit : « La protection contre le bruit doit être réalisée en premier lieu par des mesures appliquées aux véhicules ferroviaires et à la voie. » Si ces mesures ne suffisent pas, d'autres mesures doivent être appliquées sur ce qu'on appelle le chemin de propagation du son. Lorsqu'on cherche un peu sur internet, on trouve des entités elles-mêmes soutenues par l'office fédéral des transports qui parlent de cette problématique des grincements caractéristiques. Le bruit provient essentiellement du roulement des trains, de la vibration des roues et des rails. Plus localement, les nuisances proviennent surtout du grincement des freins des roues des véhicules.

Les travaux qu'on peut envisager consistent à remplacer les roues des wagons par des roues monobloc à faible contrainte interne et les sabots de freins en fonte grise par des sabots en matériaux composites. Cela permet d'obtenir des surfaces de roulement plus lisses, réduisant les vibrations des roues et des rails et donc les bruits de roulement. Il est également possible d'envisager des panneaux antibruit en bois ou en béton.

En 2015, dans notre pays, un grand projet a été mené à bien : la construction de 270 kilomètres de parois antibruit en bois ou en béton permettant d'améliorer la qualité de vie de 83'000 personnes.

Nous avons les normes qui fondent la compétence aussi de la commune, c'est prévu dans la constitution neuchâteloise, à l'article 5 : « L'Etat et les communes assument des tâches de protection et d'assainissement de l'environnement ». La notion d'environnement comprend aussi la protection contre les nuisances sonores. A l'article 5 du règlement de police, il est stipulé que la gestion du domaine public comprend notamment la mesure de bruit généré sur le domaine public.

En conclusion, il existe une chanson du groupe Zebda « Je crois que ça va pas être possible ». Il faut l'écouter. C'est une merveille avec des textes très antiracistes, mais surtout un hymne contre l'incurie.

La commune de La Tène doit croire que ça va être possible et qu'elle va pouvoir faire sienne le principe de l'homme politique et philosophe Sénèque, qui a dit : « La réduction du bruit à Rome est un progrès de la civilisation. » Faisons progresser notre commune. Merci. »

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à la lecture de la motion, le Conseil communal s'est tout d'abord interrogé sur la possibilité de répondre à cette motion dans un délai de 6 mois.

Le Conseil communal est conscient de la problématique qui n'est pas nouvelle. Dans le cadre du plan spécial de Marin-Centre, il était déjà question d'une problématique liée aux accès par le train,

notamment d'une vieille locomotive diesel puante et pétaradante qui, grâce à l'engagement et à l'effort de chacun, a été solutionnée.

Dans ce sens-là, le Conseil communal peut être d'accord avec cette motion, tout en précisant que les résultats ne seront peut-être pas forcément ceux attendus dans le délai imparti pour le traitement de la motion. Je souligne que cette remarque ne doit pas être assimilée à un oreiller de paresse, mais bien à une compréhension de tout un chacun sur le fait qu'il y a des contacts à établir avec un certain nombre d'entités qui ont des délais de traitement de dossiers que le Conseil communal ne maîtrise pas. Néanmoins, nous fournirons l'effort nécessaire afin d'aboutir à des résultats probants pour améliorer la qualité de vie des riverains et des habitants de la commune en général. »

Armand Ducraux (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vais m'éclipser quelques minutes. En ma qualité de collaborateur de la société coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, je ne participerai pas aux discussions ni au vote. Merci. »

✎ Sortie d'Armand Ducraux, la majorité reste à 17.

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT), au nom du groupe centre-droit, demande une suspension de séance de 5 minutes.

A la reprise des débats, **la présidente** donne la parole aux groupes.

Marino Montini (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, notre groupe a été particulièrement convaincu par l'intervention du PSLT, ainsi que par les explications et les précisions. Nous soutenons évidemment cette motion, en invitant à une certaine indulgence quant aux délais accordés au Conseil communal. »

Michel Planas (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'Entente de La Tène a lors de sa séance de préparation de lundi examiné cette motion. Elle nous a paru tout à fait justifiée et c'est à la majorité des membres présents qu'il a été décidé de la soutenir. »

La présidente ouvre la discussion.

Laurent Suter (GCD-PDC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, mon premier acte politique, lorsque je suis arrivé à la commune de Marin il y a bientôt quarante ans, a été de faire à peu près la même démarche qu'aujourd'hui, contre le bruit qui émanait de la fabrique Ebauches. J'habitais au Perrelet et la fabrique Ebauches avait installé des salles blanches qui n'étaient pas prévues au départ, avec un grand ventilateur. Le service de la protection de l'environnement du canton de Neuchâtel est venu. Les hommages à Monsieur Siliprandi sont terminés, mais j'aimerais souligner qu'à ce moment-là il siégeait au Conseil communal de la commune et que personne ne m'a regardé de haut. Au contraire, ils m'ont soutenu.

Cependant, parmi les soutiens, il y avait d'une part le service de la protection de l'environnement qui a fait en sorte que des protections soient installées sur la fabrique Ebauches, mais d'autre part, j'ai été incité à m'approcher de la fabrique Ebauches directement. L'ancien directeur est venu chez moi, de mon côté je suis allé à la fabrique Ebauches, et j'ai pu comprendre ses besoins. Nous avons engagé un dialogue très constructif.

Je pense que la commune et l'Etat doivent s'engager dans une certaine mesure, mais ce sont des voies juridiques qui sont longues et tortueuses, sans forcément amener des progrès. Je pense, pour les connaître, que la Migros ne sont pas des sauvages et je suis d'avis qu'il faut que les victimes de ce bruit s'approchent directement de la Migros et voient ce qu'ils peuvent faire. Je pense que c'est toujours une voie utile que de pouvoir s'entendre directement. Merci. »

La présidente passe au vote de la motion, qui est acceptée à la majorité.

Conformément à l'article 72 du règlement de commune, le Conseil communal est invité à étudier la question est à présenter un rapport sur ce sujet dans un délai de 6 mois.

10. Motion du PSLT concernant la demande de marquage d'entrée en localité sur la route Pré-du-Pont dans le sens Cornaux-Thielle afin de réguler le trafic

La présidente donne la parole aux motionnaires.

Michel Muster (PSLT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PSLT salue la volonté des autorités communales de rendre le réseau routier plus sécuritaire et présentant le moins de nuisances possible pour la population laténienne.

Les réalisations suivantes en sont la preuve :

- Carrefour des collèges à Marin ;
- Passerelle pour les piétons et la mobilité douce pour éviter le chapelet de trois giratoires au niveau des centres commerciaux ;
- Succession de « gendarmes couchés » sur la route de la Tène et la route des Marais ;
- Ilot piétonnier pour traverser la route d'Henripolis entre la rue Louis-Guillaume et le chemin de Montmirail ;
- L'instauration des zones 30 dans la plupart des quartiers résidentiels sur l'ensemble du territoire communal ;
- La mise à 40 de la rue de la Gare , etc.

C'est dans cet élan que le PSLT souhaite inviter le Conseil communal à poursuivre ses efforts de prévention pour offrir à la population laténienne un cadre de vie sécuritaire et le moins nuisible possible.

Par la présente motion, nous souhaitons déjà nous occuper de l'accès au hameau de Thielle en provenance de Cornaux. Probablement que d'autres lieux nécessiteront à l'avenir d'être pris en considération.

Alors que j'étais conseiller communal, j'ai eu connaissance de plusieurs rapports concernant des interventions radar sur ce tronçon. Il est relevé que plus d'un véhicule sur 5 roule à une vitesse excessive. De plus, la route Pré-du-Pont est très fréquentée par des camions reliant le Pont de Thielle en provenance de la raffinerie. Obliger le trafic à ralentir à l'entrée de la localité diminuera ainsi le bruit et les risques.

Le PSLT vous remercie de soutenir cette motion en invitant le Conseil communal à réaliser ce nouveau point d'amélioration de la sécurité sur le territoire de la commune de La Tène ».

👉 Retour d'Armand Ducraux, la majorité revient à 17.

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous savons que la circulation à travers et autour du village de La Tène est un point noir pour notre commune. Le Conseil communal ainsi que la commission de circulation ont déjà pointé du doigt la route du Pré-du-Pont et ses multiples excès de vitesse. C'est en effet toujours plus de 20% d'excès de vitesse lors des contrôles. Pour cette raison, une réflexion est déjà entamée sur cette problématique. Le Conseil communal n'a aucune objection sur cette motion. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Michel Montini (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe centre-droit soutiendra à l'unanimité, à l'exception d'une voix et une abstention, cette motion qui nous a paru extrêmement utile pour la sécurité des habitants.

Je réalise en venant ce soir qu'il y a 30 ans, j'avais déposé une motion qui avait été suivie à l'unanimité, demandant qu'on construise un trottoir qui borde cette route. En effet, à l'époque déjà, il avait été remarqué qu'il y avait énormément de camions qui passent extrêmement vite. Pour aller visiter mes parents régulièrement, je constate que nonobstant la construction de nouvelles habitations, la situation est toujours difficile, en particulier pour les enfants et les personnes âgées qui utilisent cette partie-là.

Je pense qu'il faut passer à la vitesse supérieure. Un trottoir est déjà une bonne chose, mais il est important de bien marquer l'entrée de la localité par un obstacle visuel afin de donner l'impression aux usagers de véhicules à moteur qu'ils entrent dans la localité.

A l'époque, j'avais également pensé à donner plus d'éclairage sur ce tronçon, ce qui est aussi une possibilité, mais je pense que toutes les voies et toutes les pistes sont utiles et nous soutiendrons cette motion. Je vous remercie de votre attention. »

Armand Ducraux (ELT) au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'Entente s'est prononcée favorablement afin que la sécurité routière de ce secteur soit étudiée et bien entendu renforcée le cas échéant.

Bien qu'il nous ait semblé que la commission de circulation aurait pu être consultée sur ce point, nous louons la démarche des motionnaires et nous les en remercions. La majorité des membres de l'Entente acceptera cette motion tout en souhaitant qu'au-delà de l'entrée depuis Cornaux, cet axe très fréquenté soit étudié de manière plus globale. Merci . »

La présidente ouvre la discussion.

Michel Luthi (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'aimerais m'exprimer en tant que président de la commission de circulation, pas au sujet de la motion mais plutôt sur le procédé. Les commissions de circulation ont été créées dans le but d'étudier ce genre de problème. Je trouve dommage qu'avec une motion on passe par-dessus la commission et je regrette également que les commissaires du groupe socialiste n'aient pas porté ce sujet lors d'une de nos séances car nous aurions pu en discuter.

D'autant plus que, Monsieur Michel Muster l'a dit, ce sujet n'est pas nouveau. Ce dossier a déjà été ouvert il y a 5 ou 6 ans, voire plus. Lors de l'élaboration du nouveau quartier, la commission de circulation s'était penchée sur les problèmes de sécurité et de vitesse. Elle avait notamment émis l'idée de créer une entrée, pas seulement sous forme d'obstacle, mais également sous forme de passage pour piétons surélevé, pas uniquement dans le sens Cornaux-Thielle, mais aussi dans le sens Marin-Thielle.

Il avait aussi été émis l'idée, peut-être un peu folle, afin de modérer le trafic et sécuriser l'endroit, de construire un giratoire au carrefour, de façon à ralentir au maximum la vitesse des camions et des voitures.

Après s'être rendus sur place, nous nous sommes aperçu que les camions donnent toujours l'impression de circuler vite ou plus vite, qu'ils ne le doivent, mais cela est sans doute dû à la masse du véhicule.

Ceci étant dit, quelque chose doit être fait. A l'époque, il avait été décidé de « congeler » ce dossier en attendant de voir comment le nouveau quartier allait se développer afin de ne pas prendre des mesures inadéquates. Entretemps, afin de répondre à certaines sollicitations, des gendarmes couchés avaient été posés de part et d'autre du carrefour. Suite aux réclamations des riverains à cause du bruit et des agriculteurs qui rencontraient des problèmes pour les franchir avec leurs véhicules, les gendarmes couchés ont été enlevés. Finalement, le dossier est resté en panne et je pense que le Conseil communal serait bien inspiré de le décongeler et de le passer au micro-ondes de façon à ce que cette partie du territoire communal, qui le mérite bien, puisse être sécurisée, notamment avec les enfants qui doivent traverser la route à cet endroit. Il est donc absolument nécessaire de faire quelque chose. »

Christophe Dolder (GCD-PDC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai regardé attentivement cette proposition. Cela ne sert absolument à rien du tout. En effet, hier ou avant-hier, alors que j'étais pressé, j'ai passé sur ce tronçon et je peux vous confirmer que cet îlot ne sert à rien du tout car il ne ralentit pas le trafic. De grâce, ne faites donc pas ça. Je propose qu'on mette un radar fixe comme cela a été fait à La Borcarderie au Val-de-Ruz. A cet endroit il y a 4 ou 5 maisons et il y a un radar fixe alors que certains disaient que ce n'était pas possible.

Je proposerais de voir l'option de mettre un radar fixe à l'entrée de Thielle, ce qui est tout à fait justifié. Arrêtez avec ces îlots. Ne faites pas les mêmes conneries qu'à Wavre où ils ont rétréci la route. Ils ont même réussi à mettre un panneau d'affichage sur un signal et ce panneau d'affichage se fait rectifier une fois par année par des machines agricoles parce qu'on n'arrive plus à passer. Merci. »

Jean-Paul Ros (PSLT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous sommes en train, Monsieur Dolder, de demander au Conseil communal d'étudier la question de l'entrée dans la localité de Thielle. Nous ne sommes pas en train de décider de ce qu'on va faire. La photo que vous voyez c'est le développement, c'est une suggestion, une proposition, comme pour la motion que j'ai défendue.

Qu'on mette un îlot, un radar, une herse, on verra. C'est à partir de ce moment-là que les commissions se prononceront. Parce que discuter d'une motion est un acte éminemment politique et nous faisons de la politique. Les commissions ne font pas de politique, elles sont consultatives, spécialisées et c'est pour cette raison qu'elles devront se prononcer sur le projet technique ou sur les options proposées par le Conseil communal. En tout cas c'est comme ça que je comprends notre règlement général. Merci. »

Michel Luthi (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, quelques mots au sujet des commissions consultatives. L'intérêt du travail dans l'une de ces commissions est justement d'être non pas réactif mais actif. Si c'est pour siéger et simplement lever la main sur les sujets proposés pour dire oui ou non, cela ne vaut presque pas la peine.

Lorsqu'un problème de circulation est soulevé, j'estime qu'il devrait plutôt commencer par passer par la commission de circulation et qu'ensuite il soit transmis au Conseil communal afin de faire le nécessaire. Alors de dire que les commissions consultatives n'ont rien à dire, si ce n'est simplement approuver ou désapprouver ce qui leur est proposé n'est pas tout à fait juste et c'est plutôt décourageant qu'encourageant. »

La présidente passe au vote de la motion, qui est acceptée à la majorité.

Conformément à l'article 72 du règlement de commune, le Conseil communal est invité à étudier la question est à présenter un rapport sur ce sujet dans un délai de 6 mois.

11. Interpellations et questions

Néant.

12. Lettres et pétitions

Néant.

13. a) Communications du Conseil communal

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, juste un petit mot afin de demander que les nouveaux commissaires qui ont été nommés il y a quelques minutes se présentent à la table à la fin de l'assemblée. Merci ».

b) Communications du bureau du Conseil général

La présidente procède à la lecture du courriel du 24 novembre 2018 de Jean-Dominique Roethlisberger adressé au Conseil général :

« Madame la présidente du Conseil général, Monsieur le président du Conseil communal, Mesdames, Messieurs,

Avec un peu de retard, je tiens à vous remercier pour l'honneur que vous m'avez fait en me nommant citoyen d'honneur de la commune de La Tène. En effet, si j'ai de nombreuses activités politiques, militaires et associatives, c'est parce que j'étais intéressé à participer activement à ces diverses activités.

Je suis conscient que j'ai peut-être consacré ces activités au détriment de ma vie familiale. Aujourd'hui, vu mon âge, je diminue et arrête mes engagements actuels de manière à rajeunir ces différentes fonctions.

En vous réitérant mes remerciements, je tiens à vous souhaiter à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et beaucoup de satisfaction pour l'année 2019.

Vive la commune de La Tène.

Salutations.

Jean-Dominique Roethlisberger »

- Applaudissements -

La présidente indique que M. Jan Homberger démissionne de la commission financière et que ce point sera traité lors de la prochaine séance du 21 février 2019.

14. Divers

Pascal Vaucher (GCD-PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, suite à la proposition d'Enges d'envisager une fusion à 4, le Conseil général de La Tène a nommé une nouvelle commission de fusion lors de la séance du 20 septembre dernier.

La commission de fusion, qui s'est constituée le 1^{er} octobre 2018, s'est réunie à 3 reprises cette année. Une séance entre les présidents des commissions de fusion de nos 4 communes s'est tenue à La Tène le 23 octobre 2018. La commission de fusion d'Enges n'étant pas encore créée (elle le sera lors de la séance du Conseil général de lundi prochain), c'est le président du Conseil général qui représenta sa commune. Lors de cette séance, nous avons décidé d'étudier l'option d'un sondage de la population identique dans les 4 communes de la Paroisse politique + Enges.

Cette idée d'un sondage commun a été validée au sein de notre commission et nous sommes actuellement dans l'attente de la constitution de la commission de fusion d'Enges et de sa position avant de continuer les démarches ».

La présidente : « Mesdames, Messieurs, par cette séance de décembre 2018, je suis déjà arrivée à mi-mandat dans mon rôle de présidente du Conseil général de La Tène.

Je souhaite vous communiquer le plaisir et l'honneur que j'éprouve de me trouver devant vous chaque mois, même si mon cœur bat la chamade à chaque fois !

A vous chères et chers conseillers généraux, tout ce plaisir est de votre fait. En effet, votre professionnalisme, vos interventions toujours pleines de bon sens et constructives indépendamment de votre couleur politique font que nous œuvrons pour tous les habitants de notre commune : Vous en êtes les fondations !

A nos conseillers communaux, je souhaite aussi vous remercier pour les longues heures que vous passez soit en séances ou sur vos dossiers, permettant ainsi de développer notre commune : Vous en êtes le ciment !

A notre administrateur communal et à l'ensemble de l'équipe administrative et technique qui apportent, dans leur travail quotidien, leurs compétences et leur savoir-faire pour une gestion de qualité : Vous en êtes la charpente !

En effet, chacun de vous dépose sa pierre à l'édifice et nous apporte ainsi la solidité afin de nous permettre de légiférer en toute sérénité à l'Espace Perrier.

Je vous souhaite donc de belles Fêtes de fin d'année, à vous et à vos proches et j'invite toutes les personnes ici présentes à vous sustenter en cette dernière séance de l'année ! »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** adresse ses remerciements au Conseil général, au Conseil communal ainsi qu'à l'administration et clôt la séance à 21h40.

Elle adresse ses vœux de fin d'année et invite l'Assemblée à participer au repas qui suivra.

- Applaudissements -

La présidente invite Monsieur Jean-Dominique Röthlisberger à se présenter au micro.

Jean-Dominique Röthlisberger : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, Chers amis, je m'adresse à vous en tant qu'ancien conseiller général.

Lors de la séance du mois de juin dernier, je vous avais annoncé ma démission du Conseil général au 1^{er} juillet. A cette occasion, je vous avais promis un apéro pour la séance du mois de septembre. Comme vous le savez, aussi bien la séance du mois de septembre que celle du mois de novembre ne permettaient pas un tel apéro. En accord avec l'administrateur, il a été convenu que j'offrirais l'apéro de ce jour.

Comme je l'avais dit lors de la séance de juin, c'est plus de 50 ans d'engagement politique actif que j'ai effectué et sachez que c'est toujours avec intérêt et la même passion que je me suis engagé et je ne regrette rien.

Je profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes avec qui j'ai collaboré durant ces nombreuses années et plus particulièrement ces 9 années passées au Conseil général de la nouvelle commune de La Tène même s'il y a eu, à l'occasion, certaines tensions entre les divers groupements.

Aujourd'hui, vous avez nommé mon ami Remo Siliprandi au titre de citoyen d'honneur de la commune de La Tène. Je le félicite et je suis heureux de ne plus être le seul et de pouvoir partager cet honneur avec lui.

J'aimerais simplement vous dire que cette intervention fait suite à ma démission du Conseil général alors que la lettre qu'a lue la présidente était due à ma citoyenneté d'honneur.

Je vous invite à passer à l'apéro et je vous souhaite à tous de joyeuses fêtes et une bonne année. A votre santé !

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

La présidente,

Le secrétaire,

N. Chassot

P. Mattmann